



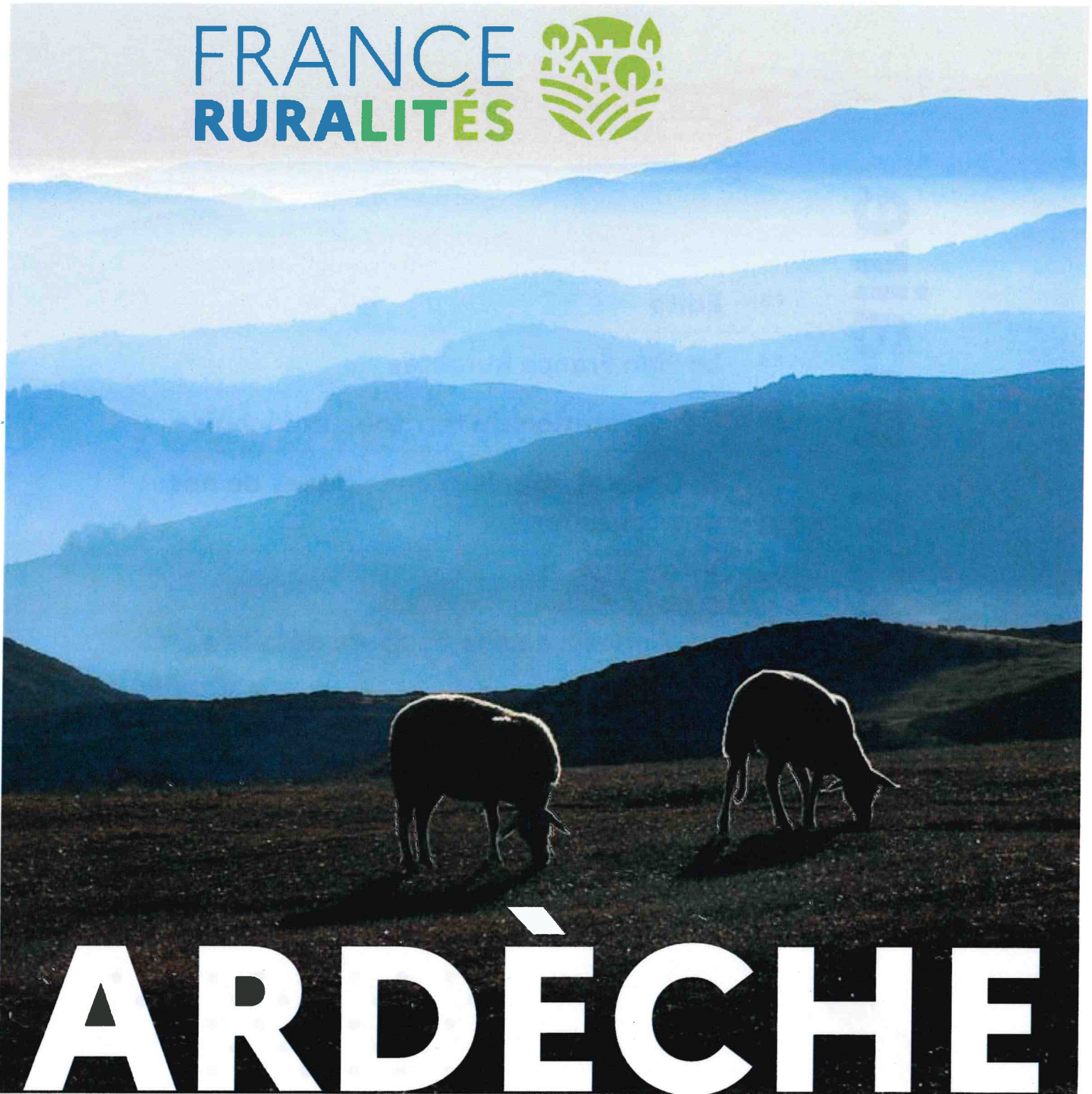
**PRÉFÈTE  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

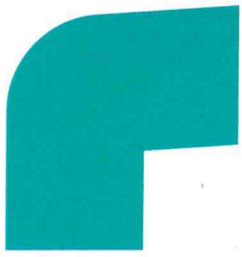


agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

**FRANCE  
RURALITÉS**



**ARDÈCHE**



# sommaire

P.3 **Édito**

P.4 **Le Plan France Ruralités**

P.5 **I. Présentation du territoire ardéchois**

P.7 **II. Constat et enjeux spécifiques de nos territoires ruraux**

P.8 **III. Plan d'actions**

P.10 **IV. Annexe: Feuille de route détaillée**





# ÉDITO



**Sophie Elizeon**  
Préfète de l'Ardèche



**Olivier Pévérelli**  
Président de l'AMF 07



**Sébastien Pradier**  
Président de l'AMR 07

Avec 60 hab/km<sup>2</sup>, un solde migratoire négatif et une part importante de retraités (34%), l'Ardèche se caractérise comme un département rural.

Cependant, avec une activité industrielle supérieure à la moyenne régionale (16,8%), une agriculture diversifiée et de qualité, et une forte attractivité touristique, l'Ardèche présente des atouts sur lesquels son développement peut prendre appui.

C'est tout l'enjeu du plan gouvernemental France Ruralités qui fait suite à l'agenda rural lancé en 2019 et de cette feuille de route départementale: valoriser les caractéristiques ardéchoises en intégrant les enjeux des transitions économique, numérique et écologique.

Nous en sommes convaincus : les communes et les communautés de notre département sont riches de projets qui permettent de garantir une bonne qualité de vie aux ardéchois.

Aussi, il est indispensable que l'État vienne en soutien de toutes ces initiatives, notamment afin de garantir l'équité territoriale et l'égalité républicaine pour tous, sur le sol national. C'est la raison d'être de cette feuille de route dont l'objectif est d'apporter des réponses aux problématiques du quotidien des habitants de notre territoire rural en favorisant notamment la coopération indispensable entre ingénierie nationale et locale.

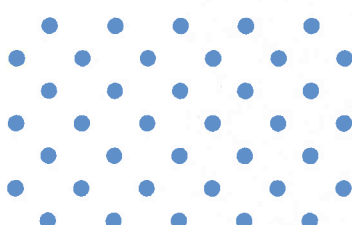
L'AMF 07 et l'ensemble des élus ardéchois qu'elle représente sont ainsi heureux de s'associer à ce plan qui, nous l'espérons, répondra à ces attentes légitimes.

La ruralité représente la majeure partie de notre territoire français, et l'Ardèche constitue un département rural à part entière. Depuis quelques années il semblerait qu'une reconnaissance de la ruralité fasse jour, mais elle ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Espérons que cette stratégie ruralité de l'État apportera quelque chose de positif à nos territoires ruraux.

Dans cette stratégie l'État souhaite « apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitantes et habitants des campagnes, grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates ». Nous saurons, nous élus ruraux proposer mais aussi juger si cette volonté de l'État est mise en place. Rappelons les nombreux sujets que nous faisons remonter depuis de nombreuses années et qui doivent donc tout de suite être traités. Nos nombreuses propositions traitent des problèmes du quotidien mais n'ont malheureusement jusqu'à ce jour pas été entendus.

Soyons fiers de notre ruralité, et espérons que cette volonté politique générale de l'État se traduira concrètement sur notre territoire Ardéchois. L'AMR 07 jouera son rôle comme elle le fait depuis toujours. Nous soutiendrons les actions favorables à notre ruralité, mais nous critiquerons et remettrons en cause celles qui la fragilisent. Ne loupons pas ce virage qui semble s'amorcer par cette vision de la ruralité de l'État mais gardons la vigilance qui est la nôtre.

La ruralité ne semble plus être un « gros mot ». Soyons fiers de vivre, de travailler, de défendre nos territoires ruraux, en bref soyons heureux d'être ruraux et continuons notre combat pour défendre ensemble la ruralité Ardéchoise.







# LE PLAN FRANCE RURALITES



## 4 axes

1

Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé Villages d'Avenir.

2

Reconnaitre et rémunérer la contribution des territoires ruraux à la planification écologique en augmentant le montant de la dotation biodiversité de 40 à 100 millions d'euros afin de leur permettre d'entretenir et de développer leurs aménités rurales.

3

Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates.

4

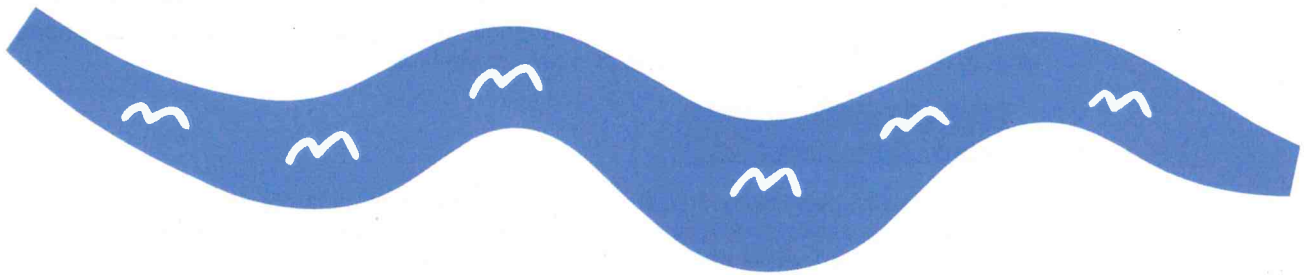
Pérenniser les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour dynamiser et continuer à revitaliser les petites communes via des aides économiques afin de soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé, etc.



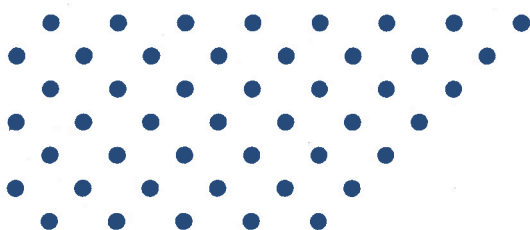


# I. PRESENTATION DU TERRITOIRE ARDÉCHOIS

Le département de l'Ardèche est situé au cœur de la moyenne vallée du Rhône, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est bordé sur sa façade Est par le fleuve Rhône sur environ 140 km. Constituant la frange orientale du massif central, le territoire ardéchois est fortement marqué par le relief, entaillé de profondes vallées orientées d'Est en Ouest.



L'Ardèche: un département qui se caractérise par de nombreuses communes rurales constituées de hameaux, qui participent à une présence humaine, et la richesse de ses milieux naturels. Ses paysages sont variés, attractifs, de qualité et impactés par l'urbanisation diffuse croissante de même que pour la déprise agricole.



Les  $\frac{3}{4}$  du territoire sont situés en zone de montagne et le relief a largement influencé la localisation des fermes et des hommes, des activités, des voies de communication et donc des échanges sur le territoire. Le département est ainsi dépourvu d'autoroute, de liaison aérienne et de desserte ferroviaire voyageurs.

# 3/4





## Plusieurs grands territoires se démarquent :



### La vallée du Rhône

- La partie du département la plus urbanisée, où se concentre la majorité de la population et des activités, ainsi que les principales infrastructures de transport. Elle s'organise autour de pôles bi-départementaux : Tournon - Tain l'Hermitage, Guilhaud-Granges - Valence, Le Teil - Montélimar, Bourg-Saint-Andéol - Pierrelatte.



### Le Nord-Ardèche

- Autour d'Annonay, pôle structurant du département avec un emploi industriel qui résiste assez bien depuis quelques années et qui subit la « concurrence » des communes périphériques. L'Est du bassin d'Annonay bénéficie de la dynamique de la vallée du Rhône, alors que le Sud-Ouest du bassin reste plus rural et enclavé.



### Le Centre-Ardèche

- Autour de la ville-préfecture, Privas, connaît une dynamique modérée en grande partie sous l'influence de la vallée du Rhône et des agglomérations de Valence et Montélimar. A noter que le territoire Val'eyrieux est le 2<sup>e</sup> pôle industriel de l'Ardèche.



### Le Sud-Ardèche

- Autour d'Aubenas (2<sup>e</sup> ville du département en nombre d'habitants après Annonay) et de ces principaux axes, la RN 102 qui relie Montélimar au Puy -St Etienne -Clermont Ferrand, la vallée de l'Ardèche jusqu'à Vallon-Pont-d'Arc et la RD 104 incluant Les Vans. Ce territoire qui connaît une attractivité importante, y compris pour l'industrie avec des groupes renforçant leur présence, présente également un fort attrait touristique tourné vers les activités de loisirs et sports de nature.



### La Montagne ardéchoise

- Appartenant au massif central. La ligne de partage des eaux est déterminante dans la partition entre le Vivarais, l'Auvergne et la Lozère. Cette zone se trouve être la zone la plus rurale du département.

Avec la vallée du Rhône, les trois pôles urbains d'Annonay, Aubenas et Privas jouent un rôle structurant pour le territoire. Ils regroupent plus d'un quart des emplois de l'Ardèche, les principaux services, la majorité des logements sociaux et une part importante de la population départementale. Le reste du territoire est plus rural, avec des pôles de proximité. Ce secteur qui reste enclavé, est moins dynamique, avec une population vieillissante.





## II. CONSTAT ET ENJEUX SPÉCIFIQUES DE NOS TERRITOIRES RURAUX

### CONSTAT

L'Ardèche présente une économie diversifiée, avec des activités emblématiques en évolution (textile, agriculture, tourisme...), une qualité environnementale à préserver (l'espace, l'eau, les paysages, le patrimoine naturel...), avec un niveau de risques naturels ou d'incendie élevés. Le territoire doit maintenir une attractivité suffisante pour permettre son développement, qui se doit d'intégrer les enjeux de transition écologique dans chaque domaine de la ruralité (solutions de mobilités adaptées aux déplacements contraints, rénovation énergétique des bâtiments publics et logements individuels ou collectifs).

### ENJEUX

1

Accompagner le développement durable du territoire

Maîtriser la consommation de l'espace, continuer d'adopter une gestion raisonnée et partagée de l'eau, diversifier l'offre de logement, lutter contre la précarité énergétique, améliorer les infrastructures et développer des solutions de transport moins carbonées, forger une véritable culture du risque, promouvoir une agriculture raisonnée et un tourisme durable.

2

Consolider son potentiel d'attractivité

Valoriser les milieux et les paysages, accompagner le maintien des services de proximité, assurer la promotion d'une économie rurale (commerce rural...), reconnaître l'importance des métiers de la ruralité, permettre un accès au soin, soutenir un égal accès à la culture pour toutes et tous, lutter contre les logements vacants. Poursuivre la résorption des zones blanches et le déploiement de la fibre.

3

Améliorer la vie quotidienne de ses habitantes et habitants

Promouvoir une éducation rurale de qualité, développer les services à la population, accompagner les élus ruraux dans leurs missions au quotidien, assurer la sécurité des biens et des personnes, investir davantage dans la jeunesse.







# III. LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions de l'Ardèche vient compléter, par des mesures adaptées aux caractéristiques territoriales, l'ensemble des priorités énoncées dans le plan France ruralité et reprises dans la feuille de route régionale.

Présenté dans le détail en annexe, il mobilise l'ensemble des programmes et outils du plan France ruralité.

## Focus sur quelques mesures phares:

### Mobilité



#### Rendre visible les aides et services à la mobilité pour tous les publics :

- Réaliser une cartographie des aides / dispositifs existants et leurs modalités de mobilisation.
- Promouvoir ces dispositifs par des webinaires et des journées thématiques.

#### Développer les mobilités durables:

- Couvrir la totalité du territoire ardéchois avec des stratégies de développement des mobilités durables portés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### Un guide sécurité:

- Créer un guide de l'offre de l' élu en matière de sécurité pour garantir la sécurité des élus et pour les accompagner dans l'exercice de leur pouvoir de police administrative.

### Un réseau transition écologique:

- Construire et animer un réseau des élus engagés pour la transition écologique, dans le cadre de la conférence des parties (COP) issue de la déclinaison territoriale de la planification écologique.

### Vie quotidienne des élus



### Égalité des chances et éducation



#### Généraliser les Territoires Ruraux Educatifs :

- Associer les établissements agricoles en lien avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et développer le sujet de l'éducation à la mobilité.

#### Favoriser l'accès des jeunes des territoires ruraux à la formation et à l'emploi :

- Accélérer la transformation de la carte des formations scolaires pour la voie professionnelle et technologique en zone rurale.







### Jouer la carte de l'économie sociale et solidaire (ESS)

- Création d'un fond national de 3M€ sur 3 ans pour soutenir et amorcer les projets locaux
- Soutenir et accompagner les initiatives d'intérêt collectif/ général des acteurs de ESS des territoires ruraux et accompagner l'entrepreneuriat.

### Accompagner le maillage vétérinaire.

- Partager les initiatives et bonnes pratiques.

#### Activité et services



#### Santé



### Augmenter le nombre étudiants/ internes en médecine générale:

- Mobiliser le contrat d'engagement de service public pour encourager leur installation en zone sous dense.

### Prioriser le développement de l'offre de soins dans les zones en sous-recours:

- Octroyer des autorisations: activités de soins en particulier cancérologie, soins critiques, équipements médicaux lourds en imagerie.

### Les Vans en Cévennes: site pilote

- Anticiper et accompagner l'évolution de l'offre culturelle en milieu rural en lien avec les enjeux de transitions industrielle, environnementale, touristique, énergétique et alimentaire.

### Soutien renforcé aux micro-folies

- Installer des musées numériques constitués de collections régionales, nationales et internationales au cœur des territoires ruraux.

#### Culture



#### Habitat et logement



### Mobiliser les logements vacants:

- Soutenir par la prime de sortie de vacance les collectivités qui réinvestissent les logements inoccupés.

### REvitaliser les territoires:

- Accompagner des collectivités rurales dans la mise en œuvre des opérations de revitalisation du territoire et de leur volet habitat.
- Communiquer sur les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), partager les bonnes pratiques et les expérimentations.





# IV. ANNEXE

## Feuille de route détaillée

